

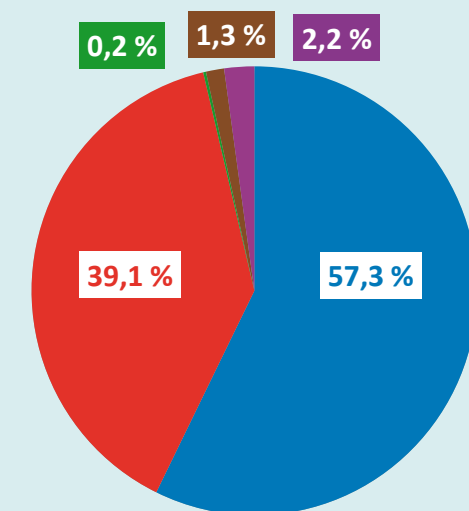
LE FINANCEMENT ET LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE BASSIN

Le Contrat en chiffres

45 fiches actions déclinées en 227 opérations

33 maîtres d'ouvrage (EPCI, communes, Département, associations, entreprises...)

Budget de 49 millions d'euros HT (estimation 2017 à 2023)



Répartition des coûts par thématique

Volet milieux aquatiques et risques naturels (28,1 M €)

Volet qualité de l'eau (19,1 M €)

Volet gouvernance (1,1 M €)

Volet valorisation (0,6 M €)

Volet ressource en eau (0,1 M €)

Les partenaires financiers (plan de financement 2017-2019)

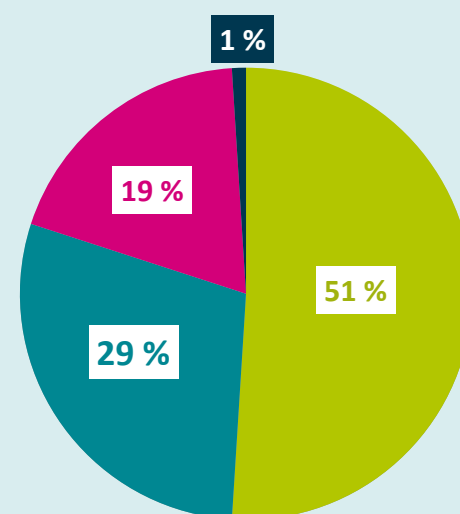
Le financement des actions est assuré par les maîtres d'ouvrage porteurs des différents projets, soutenus financièrement par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de la Haute-Savoie.

Maitres d'ouvrage

Agence de l'eau RMC

Département

Autres financeurs



SILA
l'oxygène à la source

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
7, rue des Terrasses
B.P. 39
74 962 CRAN-GEVRIER cedex
Tél. : 04 50 66 77 77
Courriel : sila@sil.fr
Site internet : www.sila.fr



CONTRAT DE BASSIN Fier & Lac d'Annecy

LANCEMENT DU CONTRAT : POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Le mot du Président

Après de nombreuses années de travail, de concertation et de débats, le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy est désormais signé. Je m'en réjouis et je remercie tous les partenaires qui se sont impliqués dans cette démarche.

L'année 2017 marque un tournant en matière d'organisation pour les collectivités : nouveaux territoires d'action, nouvelles compétences... Dans ce contexte, le Contrat de bassin constitue un outil essentiel qui permettra d'appuyer les collectivités dans la mise en oeuvre d'une gestion globale et intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Vous trouverez dans cette plaquette une présentation des points essentiels du Contrat. De nombreuses actions concrètes sont d'ores et déjà programmées.

Rendez-vous est pris fin 2019, à l'occasion du bilan à mi-parcours, pour vous présenter les projets réalisés pendant cette première phase opérationnelle du Contrat.

Gilles FRANÇOIS
Président du Comité de bassin
Fier & Lac d'Annecy

Septembre 2017



QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE BASSIN FIER & LAC D'ANNECY ?

LE CONTRAT DE BASSIN EN ACTION

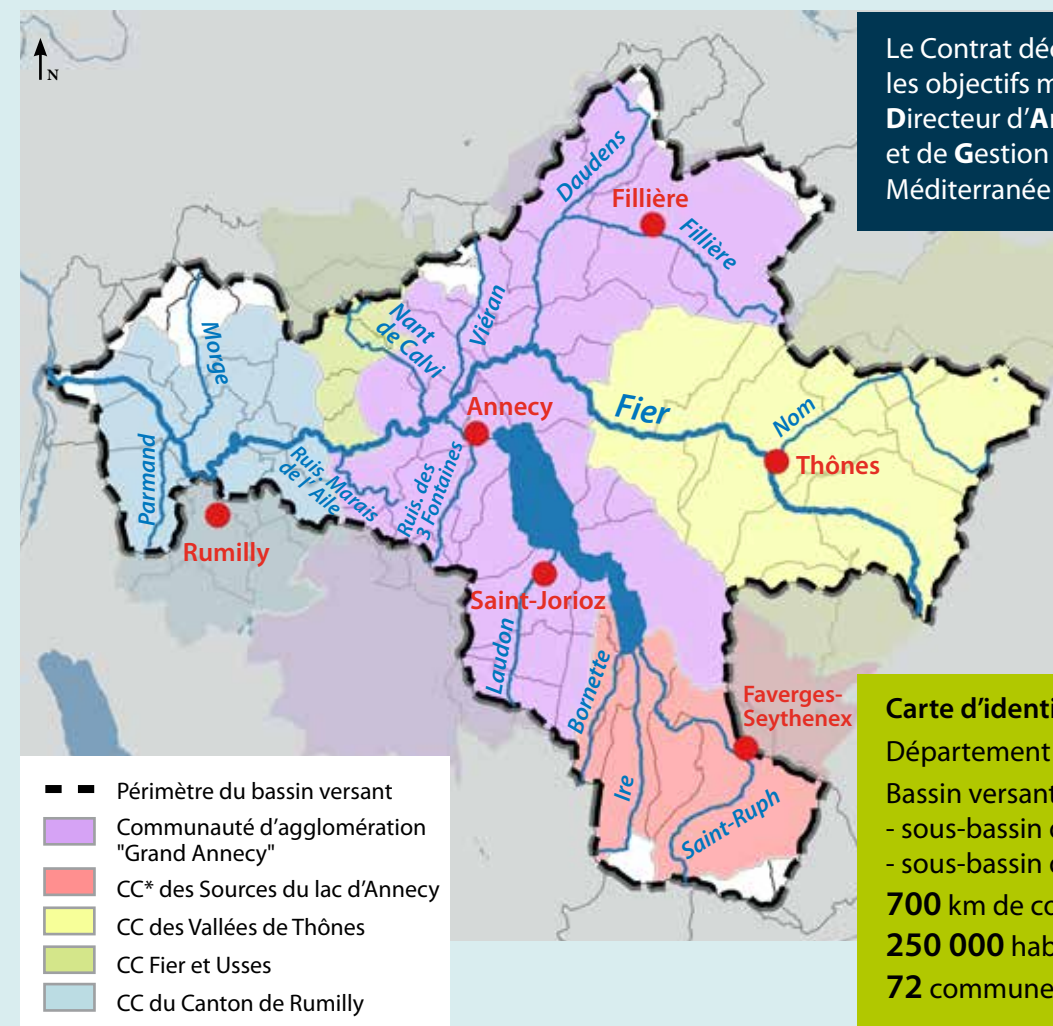
C'est une procédure qui engage des porteurs de projets locaux et des partenaires financiers. Le Contrat est défini sur le territoire d'un bassin versant, en faisant appel à des principes de solidarité entre amont et aval, rives droite et gauche, rivières principales et affluents.

Des objectifs de protection du milieu aquatique, de qualité des eaux, de protection contre les inondations et de gestion équilibrée des ressources en eau sont adoptés par l'ensemble des parties prenantes.

Le Contrat prévoit la manière opérationnelle d'atteindre ces objectifs grâce à un **programme d'actions**, planifiées sur sept ans, dans lequel sont désignés les maîtres d'ouvrage, le mode de financement et les modalités de réalisation des **études et des travaux**.

Le Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont été moteurs pour le lancement de cette démarche sur le bassin Fier & Lac d'Annecy.

Un Contrat de bassin repose sur une mobilisation forte des élus locaux, des riverains et des usagers



Comment ?

- Protéger et restaurer les cours d'eau
- Protéger et restaurer les zones humides
- Préserver et restaurer le lac d'Annecy
- Améliorer les connaissances
- Réduire les risques d'inondation dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Assurer le transport sédimentaire
- Gérer le développement des plantes exotiques envahissantes
- Gérer les boisements de berge



Milieux aquatiques et risques naturels

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur fonctionnalité
- Gérer les risques naturels



Comment ?

- Compléter les connaissances sur les débits des cours d'eau et mettre en place un suivi régulier
- Etudier les secteurs de cours d'eau à fort enjeu quantitatif
- Poursuivre les démarches d'économie d'eau

Gouvernance et suivi

- Coordonner les actions
- Faire vivre le Contrat de bassin
- Renforcer la gouvernance et la cohérence des politiques territoriales dans le domaine de l'eau

Ressource en eau

- Gérer durablement les ressources en eau au regard des besoins du territoire et du fonctionnement des milieux aquatiques
- Sécuriser l'alimentation en eau potable

Qualité de l'eau

- Reconquérir la qualité de l'eau, principalement superficielle
- Lutter contre les pollutions
- Sécuriser l'alimentation en eau potable



Comment ?

- Mettre en place une stratégie ambitieuse de réduction des apports polluants dus au ruissellement urbain
- Installer un réseau de suivi pérenne de la qualité de l'eau sur tout le bassin
- Lutter contre les pollutions d'origine industrielle, artisanale, domestique et agricole
- Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable

Comment ?

- Valoriser le patrimoine lié à l'eau tout en préservant les milieux naturels
- Gérer les usages et la fréquentation des sites naturels

Valorisation

- Valoriser les milieux aquatiques
- Développer un réseau de sites "eau" à vocation récréative et touristique
- Maîtriser l'attractivité et la fréquentation des sites naturels